



Garlon™ RTU

Herbicide

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

Pour la suppression sélective de plantes ligneuses indésirables individuelles dans les pâturages et les grands pâturages libres, les forêts et les terrains boisés et les zones non cultivées.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : triclopyr, présent en tant qu'ester butoxyéthylque 144 g équivalent acide/L
Solution

N° D'HOMOLOGATION 29334 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET : 0.1 L - vrac

Dow AgroSciences Canada Inc.
2400, 215-2nd Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 1M4
1-800-667-3852

PRÉCAUTIONS

PEUT IRRITER LES YEUX – ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver après avoir manipulé ce produit. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Si l'inhalation fréquente de bruines ne peut être évitée, l'exposition professionnelle aux pesticides peut être réduite en portant un respirateur à adduction d'air filtré muni d'une cartouche de protection contre les vapeurs organiques. Éviter le contact avec les feuilles traitées et autres surfaces contaminées lorsqu'elles sont mouillées. Faire attention d'éviter la dérive du brouillard de pulvérisation. Vaporiser directement vers l'extérieur et loin de soi. Éviter de vaporiser en hauteur. Choisir des buses et des pressions minimisant le potentiel de dérive du brouillard de pulvérisation.

Maintenir une bonne hygiène personnelle. En tout temps au cours de la manipulation du produit, s'assurer de minimiser l'exposition personnelle. Localiser des postes de lavage avec des réserves d'eau fraîche sur les véhicules de travail. Bien se laver avec beaucoup de savon et d'eau après la manipulation du produit et avant de manger ou de fumer. Prendre un bain ou une douche chaude avec beaucoup de savon après le travail.

Pour minimiser les risques d'exposition lors de la manipulation et de l'application de l'herbicide Garlon RTU :

- Lire et suivre les directives et précautions portant sur l'emploi et sur l'équipement de protection obligatoire indiquées sur l'étiquette.
- Les applicateurs doivent être supervisés pour s'assurer que les directives d'emploi sur l'étiquette et les techniques d'application appropriées sont suivies.
- Ne pas appliquer ce produit de façon qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par dérive. Seuls les manipulateurs portant une protection peuvent se trouver dans la zone au cours de l'application.
- Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de consommer du tabac ou d'aller aux toilettes.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION OBLIGATOIRE

Manipulation du produit

Pour manipuler ce produit au cours du chargement, porter des lunettes antiéclaboussures ou un écran facial, des gants de protection contre les produits chimiques (en nitrile ou en néoprène), une combinaison propre par-dessus les vêtements de travail habituels, une protection imperméable pour la tête et des bottes résistant aux produits chimiques (en caoutchouc) au cours du chargement. Enlever sans délai les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Faire bien attention d'éviter un contact avec la peau en enlevant les vêtements contaminés. Isoler les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements puis les rincer deux fois. Détruire les articles en cuir contaminés par le produit, comme les bottes, les ceintures et les bracelets de montre.

Application du produit

Au cours de la pulvérisation du produit et de l'entretien et des réparations de l'équipement, porter une combinaison propre par-dessus les vêtements de travail habituels, une protection imperméable pour la tête, des gants résistant aux produits chimiques (en nitrile ou en néoprène) et des chaussures résistant aux produits chimiques tels des bottes de caoutchouc.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

La décision de faire vomir ou non revient au médecin. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal et/ou oesophagien. Le danger consécutif à l'aspiration du produit par les poumons doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. **Ce produit contient des distillats de pétrole.** Pas d'antidote. Soins de soutien. Traitement fondé sur le jugement du médecin et les réactions du patient.

Ne pas expédier ni entreposer près de la nourriture humaine, de la nourriture animale, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées. L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les zones où les sols sont perméables (c.-à-d. sols sablonneux) et/ou la nappe phréatique est peu profonde.

ENTREPOSAGE

Pour éviter une contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine et animale. Entreposer à une température supérieure à -2 °C ou agiter le contenant avant son utilisation.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DE LA BOÎTE JERRIBOX

NE PAS réutiliser ce contenant, pour quelque usage que ce soit. On peut envoyer le contenant vide à TrueNorth selon leurs instructions, en vue de son élimination. Si le carton ne présente aucun signe de contamination par le pesticide, enlever les sacs de plastiques de la boîte et mettre celle-ci au recyclage. Retourner les sacs de plastique ou l'emballage au complet à TrueNorth selon leurs instructions en contactant un représentant de TrueNorth à l'un des numéros de téléphone sans frais suivants : Ouest du Canada 1-866-572-8240 ; Est du Canada 1-877-940-4338.

IMPORTANT : REFIXER SOLIDEMENT LES BOUCHONS AUX SACS DE PLASTIQUES VIDES IMMÉDIATEMENT APRÈS EN AVOIR RETIRÉ LE PRODUIT.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide Garlon RTU est recommandé pour la suppression sélective de plantes ligneuses indésirables individuelles dans les pâturages et les grands pâturages libres, les forêts et les terrains boisés et les zones non cultivées, y compris les emprises, les lignes électriques et de communication, les pipelines, le long des routes, des voies ferrées et des clôtures ainsi qu'autour des bâtiments agricoles, des bases militaires, des complexes industriels et des sites de fabrication et d'entreposage.

Les plantes ligneuses pouvant être supprimées comprennent les suivantes :

aulne	sureau	peuplier
frêne	orme*	érable rouge *
tremble	aubépine	sassafras
tilleul	caryer	sumac
hêtre	ostroyer de Virginie	érable sycomore
bouleau	févier épineux*	mélèze laricin
ronce commune	robinier	rosier aciculaire
nerprun	érables	saule
cerisier*	mûrier	hamamélis de Virginie
cerisier de Virginie*	chênes*	
peuplier deltoïde	pins*	
cornouiller		

* Ces espèces pourraient avoir besoin d'être traitées encore l'année suivante.

MODE D'EMPLOI

Pour de meilleurs résultats, appliquer l'herbicide Garlon RTU lorsque les plantes ligneuses sont en croissance active.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

- NE PAS appliquer par voie aérienne.
- NE PAS contaminer les réserves d'eau potable, les systèmes d'irrigation ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.
- Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisible dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes nuisibles en milieu aquatique.
- Ne pas utiliser ce produit plus d'une fois par année.
- N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation ou d'activité humaine, comme les maisons, les chalets, les écoles ou les parcs, est minime.
- Ne pas utiliser ce produit en tant que bouillie foliaire généralisée dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme les sites où des personnes, incluant des enfants, peuvent être exposées pendant ou après la pulvérisation. Ces zones comprennent les endroits près des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu, des terrains de sport, des édifices publics ou toute autre zone où le grand public, y compris les enfants, peut être exposé.

Restriction relative à l'abattage

Retirer le bétail des zones de broutage traitées et ne pas leur donner du foin traité au moins 3 jours avant l'abattage.

TRAITEMENT DE L'ÉCORCE BASALE

Renseignements généraux et directives

Pour la suppression sélective de plantes ligneuses indésirables individuelles, utiliser Garlon RTU selon les directives ci-dessous. Ne pas ajouter d'eau, d'huile minérale ou d'huile végétale. Ne pas diluer. Le Garlon RTU est formulé pour être utilisé tel quel. La pression à la buse doit être faible pour minimiser l'éclaboussure de la bouillie sur les plantes non visées. Pour de meilleurs résultats, appliquer lorsque la tige et l'écorce sont secs.

Traitement à volume faible (sur un côté)

Pour contrôler les plantes ligneuses dont le diamètre de la tige est inférieur à 15 cm, appliquer l'herbicide Garlon RTU au moyen d'un pulvérisateur à dos ou un pulvérisateur knapsack équipé d'une buse à jet balai et à jet conique plein, ou d'une mèche. Une faible pression à la buse, soit entre 70 à 210 kPa, est recommandée. Pulvériser à fond sur une hauteur de 30 cm au moins un côté de la partie basale de chaque tige de haut en bas, jusqu'au collet des racines. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement. Appliquer n'importe quand, même en hiver, sauf si la neige et l'eau empêchent de pulvériser au niveau du sol.

Traitement sur une large bande

Pour contrôler les plantes ligneuses, appliquer au moyen d'un pulvérisateur à dos ou un pulvérisateur knapsack équipé d'une buse à jet balai et à jet conique plein, ou d'une mèche. Une faible pression à la buse, soit entre 70 à 210 kPa, est recommandée. Pulvériser suffisamment d'herbicide sur un côté des tiges d'un diamètre basal inférieur à 8 cm pour former une bande de 5 cm de large. Lorsqu'une quantité optimale de bouillie a été pulvérisée, la zone traitée devrait s'élargir et encercler la tige au bout de 30 minutes environ. Pulvériser chaque côté des tiges dont le diamètre basal est de 8 à 15 cm. Pulvériser à une hauteur d'environ 30-50 cm du sol. On obtient les meilleurs résultats avec les jeunes tiges en pleine croissance qui ne présentent pas encore les caractéristiques des tiges à écorce plus épaisse dont la croissance est plus lente, comme les arbres des couches inférieures dans les peuplements plus anciens. Appliquer n'importe quand, même en hiver, sauf si la neige et l'eau empêchent de pulvériser à la hauteur visée, au-dessus du sol.

Traitement des souches

Pour contrôler les repousses au niveau des souches d'essences ligneuses coupées, appliquer au moyen d'un pulvérisateur à dos ou un pulvérisateur knapsack équipé d'une buse à jet balai et à jet conique plein. Une faible pression à la buse, soit entre 70 à 210 kPa, est recommandée. Mouiller à fond, mais pas jusqu'au point de ruissellement, toutes les surfaces de coupe ainsi que l'écorce jusqu'au collet des racines. Appliquer n'importe quand, même en hiver, sauf si la neige et l'eau empêchent de pulvériser au niveau du sol. Dans le cas de cépées, s'assurer que toutes les tiges coupées sont bien traitées.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ : Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Dow AgroSciences Canada Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dow AgroSciences Canada Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Dow AgroSciences Canada Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits sur la présente étiquette.

MODE D'EMPLOI

PRÉPARATION D'UNE PLANTATION DE BLEUETS NAINS : Faire une application par année. Diriger le jet vers le sol. Le contact direct de la bouillie de pulvérisation avec le plant de bleuet peut causer de graves dommages.

Plantes ligneuses contrôlées : Aulne, frêne, bouleau, cerisier de Virginie†, érable (érable rouge†), peuplier.

†Peuvent demander des doses plus élevées et une autre application l'année suivante.

Taux d'application : Se référer à la section **Traitement de l'écorce basale** sur l'étiquette principale de l'herbicide Garlon RTU.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à (Garlon RTU), herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à (Garlon) RTU et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le (Garlon RTU) ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou à www.dowagro.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marques des Dow AgroSciences, DuPont ou Pioneer et sociétés affiliées ou leurs propriétaires respectifs.

113011

Code de l'étiquette: CN-29334-001-F